

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE ÉCRITE

Épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur le sujet ni sur votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Expression écrite négligée et/ou fautes d'orthographe = - 1 point maximum.

Ce document comprend 8 pages (y compris celle-ci)

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

Question 1 – 6 points

Vous êtes adjoint du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe au musée X, votre chef de service vous demande de travailler sur la gestion des prêts.

A partir de la fiche de procédures des prêts, vous répondrez sous forme de tableau et de manière succincte sur les rôles respectifs du responsable de collection et du régisseur des œuvres à la demande d'un prêt et, après accord, à la préparation de ce prêt.

Question 2 – 2 points

Vous répondrez aux questions suivantes :

- a) Que se passe-t-il lors de la commission de prêts ?
- b) Pour quelles raisons une demande de prêt peut-elle être refusée ?
- c) A qui appartiennent les collections du musée ?

Question 3 – 7 points

L'adjoint à la culture est préoccupé par l'accès à la culture pour tous. Il est très sensible à la gratuité du musée. Il souhaiterait un état des lieux sur la gratuité des musées.

- a) Quels sont les avantages et les limites de la gratuité ?
- b) Quelles alternatives pourraient-elles être proposées ?

Question 4 – 5 points

Quels sont les 5 arguments pour justifier de la fin de la gratuité de l'exposition permanente au musée X ?

DOCUMENT 1

Musée X : Fiche/Procédures pour les prêts en France

Demandes de prêt faites au musée X par d'autres musées et établissements culturels.

Le chef d'établissement adresse sa demande au directeur du Musée X qui la transmet au responsable en charge de la collection dont fait partie l'œuvre ou l'objet demandé en prêt.

Toutes les demandes de prêt faites au Musée X doivent faire l'objet d'un échange et d'un accord en réunion mensuelle de conservation qui tient lieu de commission des prêts.

Le responsable de la collection, conservateur ou attaché de conservation, émet un avis technique par rapport à la (ou aux) pièce(s) demandée(s) en prêt (problème de conservation, fragilité...).

Une fois le prêt accordé en commission, la demande de prêt est transmise au régisseur (le régisseur garde l'original et transmet une photocopie au responsable de collection). Le régisseur ouvre un dossier administratif, enregistre la demande sur le logiciel d'informatisation des collections en portant les dates, vérifie que la durée n'excède pas 3 mois (ou moins selon matériau et avis du conservateur), que le lieu d'exposition (déjà connu, sécurisé...) et les conditions de conservation (emballage pour le transport et conditions de présentation pour l'exposition) sont conformes.

Pour le transport, il y a 2 possibilités : le Musée X peut exiger un transporteur privé à la charge de l'emprunteur ou consentir à un transport en interne avec véhicule et personnel municipal du musée demandeur.... En fonction de la fragilité de l'objet, le Musée X peut demander un convoyeur (le régisseur et le responsable de collection décident alors tous deux du convoyeur. Celui-ci peut être : le régisseur, le responsable de collection conservateur ou attaché de conservation avec, au besoin, un adjoint...).

Dans l'idéal, il faudrait que les courriers de demandes de prêts des musées emprunteurs soient adressés au musée dans un délai de 4 mois à l'avance. D'autre part, dès que le musée reçoit le courrier de demande de prêt, il est bon d'adresser un accusé de réception (une lettre type envoyée par le secrétariat spécifiant que la demande de prêt a été prise en compte et qu'elle sera étudiée lors de la prochaine commission des prêts).

L'accord du prêt de la conservation peut être spécifié officieusement par le responsable de la collection auprès du musée emprunteur par téléphone, par mail ou par simple courrier (courrier néanmoins qui n'engage pas la Ville et qui précise bien que le prêt sera réellement engagé lorsque le musée emprunteur recevra l'accord officiel de la Ville).

En temps voulu, la demande de prêt et l'accord de la conservation (la conservation donne son avis favorable sous forme de note) sont transmis à la mairie, à la Direction de la Culture sous la signature du directeur du musée afin que monsieur l'adjoint à la culture signe un courrier type d'accord du prêt (car les collections étant propriété de la Ville, c'est naturellement la Ville qui engage le prêt).

Le musée emprunteur, après avoir reçu cet accord, envoie ses formulaires de prêt en double exemplaire que le responsable chargé de la collection complète, aidé si nécessaire du régisseur (bien noter les dimensions, les conditions de transport (véhicule équipé ou pas...), de présentation, de droits photographiques et les contreparties : exigence par exemple de catalogue, prolongation éventuelle ou non, valeurs d'assurances...).

Tous les formulaires de prêt sont sous la signature du directeur du musée.

Formulaires de prêts et constats d'état : le responsable de collection remplit les premiers et le régisseur lui-même procède au constat d'état en amont de la date d'enlèvement des objets (avec de préférence photos à l'appui) ce qui permet au moment de l'enlèvement de vérifier le constat et d'emballer. Le régisseur met à jour les mouvements des prêts, saisit les constats d'état et les valeurs d'assurance sur le logiciel d'informatisation des collections.

L'emballage : il se fait par le musée emprunteur le jour de l'enlèvement de l'œuvre en présence du régisseur voire du responsable de collection. L'emprunteur doit se munir du matériel nécessaire à l'emballage et au transport : papier de soie, tyvec, bull-pack, mousses sans acide, caisse ou portoir et calage, et sangles pour maintien de l'œuvre dans le véhicule équipé.

Le régisseur garde les dossiers de prêts qui sont en cours dans son bureau sur une table où ils restent à la disposition des responsables de collections.

Lorsqu'un prêt est terminé et les objets restitués, le dossier de prêt est archivé par année dans l'armoire au service de la documentation des collections.

(Note : Les formulaires de prêt et de constat d'état vierges sont à imprimer depuis le réseau commun, fichier dans dossier *Méthodes et procédures*).

DOCUMENT 2

La gratuité des musées : une politique en débat - *France Culture*, 12/09/2013 ; mis à jour le 22/01/2016 - Extraits

Dans plusieurs pays d'Europe, on assiste depuis quelques années au retour de la gratuité du ticket d'entrée. Une politique qui ne fait pas toujours consensus.

Dès 2001, Bertrand Delanoë avait choisi d'ouvrir les collections permanentes des musées de la ville de Paris à la visite gratuite.

Aujourd'hui, cinq musées de la ville de Dijon rouvrent au public après rénovation, et sans passage à la caisse. (...) Le ticket gratuit a le vent en poupe en Europe : plusieurs musées de Berlin ou de Madrid par exemple, se découvrent sans ouvrir son porte-monnaie (dont le célèbre Musée du Prado, ouvert à tous en soirée).

Le but ? Détruire les barrières qui séparent le grand public des œuvres d'art : fossé à la fois financier et psychologique. Et faire en sorte que les musées ne reflètent plus l'image d'un lieu fermé et élitiste. Un très beau programme, qui malheureusement ne recueille pas toujours les résultats escomptés...

Un succès en demi-teinte

Sur la gratuité, c'est la Chambre régionale des comptes d'Ile de France qui met une ombre au tableau, épinglant les musées de la Ville de Paris (...), elle accuse la politique culturelle parisienne de ne pas avoir atteint ses objectifs, malgré les coûts engendrés. Certes, la fréquentation des musées a bel et bien explosé entre 2001 et 2012 (elle est passée de 400 000 visiteurs à 2,4 millions). En revanche, la gratuité n'aurait pas favorisé la démocratisation de la culture. La diversité ne serait pas au rendez-vous : pas assez de jeunes (qui représentent seulement 16% du public), de personnes issues de milieux défavorisés (75% des visiteurs ont suivi des études supérieures, 55% font partie des cadres et professions intellectuelles supérieures), ou d'hommes (65% des visiteurs sont des femmes). Pour résumer, la gratuité serait un bon moyen d'attirer... les habitués.

Le grand argument qui s'oppose au ticket gratuit est le manque de ressources des institutions culturelles. Pourtant, selon Yves Berteloot, délégué à la culture et au patrimoine municipal à Dijon (...), la billetterie ne représente qu'une petite part des recettes. Dans ce cas, la gratuité est-elle réellement un fardeau pour les conservateurs ?

De l'importance de la médiation culturelle

Tous s'accordent : la gratuité ne suffit pas. Pour réussir à atteindre de nouveaux publics, elle doit s'accompagner d'une efficace médiation culturelle. Communiquer, expliquer l'art, éduquer et donner envie : voilà les directives lancées par les musées de Dijon, qui ont choisi de supprimer des postes à la billetterie, pour les réinvestir dans l'échange avec le public. Plusieurs possibilités : organiser des animations, des opérations ponctuelles, des rencontres avec des artistes ou des visites guidées, présenter des nouveautés... Autant de moyens pour instaurer un véritable dialogue avec le public.

La mairie de Paris a quant à elle lancé l'organisme « Paris musée », pour remplir ces missions et développer des projets avec l'éducation nationale ou les associations de quartier.

Pour Yves Berteloot, c'est avant tout le mur psychologique, et non le mur matériel, qui empêche le public d'accéder à l'art. « Ils pensent que ce n'est pas un endroit fait pour eux », déclare-t-il.

Des alternatives à la gratuité

Devenir plus attractif, c'est aussi fidéliser son public, et attirer les curieux avec des offres d'abonnements illimitées. La Communauté urbaine de Lille lance sa « carte Pass » des musées à partir du 14 septembre, pour 30 euros par an. La carte So Toulouse, elle, propose de devenir ambassadeur de l'art dans la ville rose, et offre la gratuité, sous réserve de venir accompagné. L'idée est d'impliquer les citoyens, qui à leur tour deviennent médiateurs. A Paris, un Pass permettra à la fin du mois de s'abonner aux expositions temporaires, dans 12 des 14 musées municipaux, pour 40 euros.

La gratuité peut également être partielle, réservée à certaines catégories de la population que l'on souhaite sensibiliser, en particulier les jeunes, (comme à Florence à la très célèbre Galerie des Offices), ou réservée à certains jours de la semaine, comme à New York ou à Chicago. Aux Etats-Unis, de nombreux musées, comme le MET (Metropolitan Museum of Art de New York) proposent au visiteur de donner ce qu'il souhaite (« suggested donation »).

Trouver des nouvelles formes de paiement, mettre plus de justice dans l'attribution des tarifs, donner le choix au visiteur... Beaucoup d'alternatives sont possibles pour élargir le public. Avec une priorité : le partage, l'échange, l'interactivité.

DOCUMENT 3

La culture pour tous. Des solutions pour la démocratisation ? Jean-Michel Tobelem, Fondation Jean-Jaurès, 2016 - Extraits

La question tarifaire

Certains observateurs minimisent l'impact des notables hausses tarifaires. Or, la Cour des comptes a bien souligné l'importance de cet aspect : « L'augmentation indéfinie des droits d'entrée n'est pas compatible avec l'ambition de démocratisation de l'accès aux musées » (Cour des comptes, Les Musées nationaux après une décennie de transformations (2000-2010), p. 60). Au sujet des « fortes augmentations de la quasi-totalité des tarifs qui ont été décidées par les musées nationaux », elle relève que « ce phénomène apparaît contradictoire avec les objectifs politiques assignés aux musées ». « Le niveau des tarifs est déterminant ». (...)

Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) indique que « le prix est un frein à la visite culturelle pour un quart de la population française » (La visite des musées, des expositions et des monuments, CREDOC, collection des rapports, n° 281, juin 2012, p. 39). (...)

Par ailleurs, à supposer que les publics ne renoncent pas à leur visite, ils seront amenés à en réduire la fréquence. Cela constitue un échec de la politique culturelle, un échec préoccupant, avec la perte de plusieurs millions de visites chaque année. L'opinion commune est que soit les publics ont un intérêt marqué pour l'offre culturelle, et dans ce cas ils acquitteront le prix demandé, a fortiori si ce sont des touristes étrangers, pour lesquels cette somme représentera une fraction limitée de leur budget de voyage ; soit leur intérêt est médiocre, et dans ce cas les avantages tarifaires ne permettront pas d'accroître leur motivation. C'est oublier qu'entre ces deux extrêmes il existe un vaste ensemble de publics réagissant positivement à des incitations financières. Ces publics occasionnels peuvent tout à fait se sentir concernés par des offres attractives et des tarifs accessibles. (...) C'est au sein de ce groupe que l'on repère la plus grande sensibilité au prix. La question du prix de l'entrée dans les lieux de patrimoine pourrait donc être particulièrement décisive pour attirer des personnes ayant des pratiques culturelles occasionnelles et devant opérer des arbitrages financiers entre différentes possibilités de loisirs.

Quant aux politiques de gratuité, lorsqu'elles sont envisageables, leur efficacité est établie en termes non seulement de volume de fréquentation, mais également de composition des publics, avec une diversification sociologique. C'est ce qu'indique notamment une étude réalisée en 2008 par le ministère de la Culture sur l'expérimentation de cette mesure dans quatorze musées et monuments français. (...)

Les résultats montrent que la gratuité a permis d'augmenter très significativement le nombre d'entrées, et que les étudiants, et plus généralement les jeunes âgés de moins de trente ans, ont été les plus mobilisés, même si l'on observe un plébiscite de la gratuité auprès de tous les groupes sociaux. Qu'il s'agisse du public déjà familier des musées et plus encore des primo-visiteurs, l'effet accélérateur de la gratuité sur la démocratisation de l'accès aux institutions muséales est manifeste (...). Des résultats peu équivoques attestent d'une portée sociale de la mesure de gratuité, démontrent son succès auprès des catégories dont les pratiques culturelles sont peu ou moyennement importantes, mettent en lumière l'effet de levier de la gratuité sur la formation de la familiarité avec les musées et monuments (...). La gratuité a d'abord mobilisé les étudiants et les visiteurs des catégories populaires, ceux dont les liens avec la culture sont relativement distendus et la familiarité avec les musées et monuments peu considérable.

Pour 98% des Français, « la gratuité du premier dimanche du mois présente des avantages : en particulier, la démocratisation de l'accès à la culture (33 %), l'occasion d'aller au musée en famille ou entre amis (23 %) et la découverte de collections ou de lieux que l'on ne connaît pas encore (20 %) ». Par ailleurs, « les personnes qui utilisent cette offre de gratuité se recrutent davantage parmi nos concitoyens ayant renoncé au moins à une visite dans l'année en raison du prix d'entrée ». Enfin, à la question des inconvénients de cette gratuité, « 45 % de nos concitoyens n'en voient aucun. Néanmoins, 36 % de la population déplorent la forte affluence que génère l'exonération du droit d'entrée, mais seulement 8 % considèrent que cela profite surtout aux habitués ou 3 % surtout aux touristes étrangers » (CREDOC, note de synthèse, n° 20, novembre 2015).

Lorsque la gratuité n'est pas envisageable, une modération tarifaire paraît impérative, sans quoi la visite des équipements culturels sera de plus en plus considérée comme une pratique onéreuse, réservée à une fraction aisée de la population.

Est-on prêt à courir ce risque, qui constitue un manquement des institutions culturelles à la mission d'élargissement des publics qui leur est confiée par les pouvoirs publics ?

DOCUMENT 4

Culture pour tous : et si étendre la gratuité des musées n'était pas le meilleur moyen d'y parvenir, Jean-Michel Tobelem, *Atlantico Un vent nouveau sur l'info* (atlantico.fr), 20 avril 2013
Extraits

La Joconde, le penseur de Rodin : autant d'œuvres conservées par les musées français.

Un patrimoine mis à disposition mais pas à n'importe quel prix. Avant d'admirer une peinture ou une sculpture, vous devrez payer votre entrée. Un ticket jugé souvent trop cher par le public qui parfois élude sa visite pour s'économiser quelques deniers au dépit de sa culture.

Atlantico : La gratuité d'accès au patrimoine historique, littéraire, musical qui se trouve dans les musées est une idée qui progresse. Quelles en sont les avantages et les limites ?

Jean-Michel Tobelem : L'avantage principal concerne l'accessibilité à la fois psychologique (on limite la « prise de risque » qui fait hésiter certaines personnes à pousser la porte d'un musée) et financière (on réduit la barrière monétaire qui pousse d'autres personnes – et elles sont plus nombreuses qu'on ne le croit – à renoncer à leur visite).

Mais la gratuité sera d'autant plus efficace (et cette efficacité est réelle, comme l'a démontré une étude réalisée par le ministère de la Culture ayant porté sur 14 musées et monuments, à Paris et en région) à 4 conditions. Premièrement, le site doit être attractif et de qualité ; à défaut, gratuit ou pas, il suscitera bien sûr peu d'intérêt. Deuxièmement, il convient de renouveler l'attractivité du site sinon – passée une première visite de curiosité ou de découverte – l'incitation à revenir sera modeste. Troisièmement, il est important de faire savoir – régulièrement – que cette gratuité existe ; car dans le cas contraire il est probable que seuls les visiteurs habitués seront au courant de cette mesure. Quatrièmement, si l'on souhaite attirer des visiteurs qui ne sont pas des spécialistes des musées, il est important de mettre en place des outils adaptés de découverte, de médiation, d'interprétation et d'aide à la visite.

Les musées payant affichent des prix de plus en plus élevés, alors qu'ils reçoivent des subventions importantes. Quels arguments pourraient pourtant plaider en faveur du maintien d'un prix d'entrée ? Quel pourrait d'ailleurs en être le niveau optimal ?

Sachant en premier lieu que l'efficacité de la gratuité est double (d'une part en termes d'augmentation du volume des visites et, d'autre part, en termes d'élargissement du profil des visiteurs en direction des catégories plus populaires) et sachant en second lieu que le nombre de personnes ayant renoncé à leur visite pour des raisons de prix est important (comme l'a montré une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), le maintien d'un prix d'entrée peut se justifier lorsqu'un musée, du fait de son statut (associatif par exemple) ne reçoit pas (ou peu) de subventions. Pour ce qui est par ailleurs des quelques musées – de taille importante – pour qui le montant des droits d'entrée est très significatif (ce qui n'est pas le cas de la majorité des établissements), dans ce cas la gratuité suppose une décision de nature politique, de la part des instances locales (pour les musées locaux) ou des ministères concernés (pour les musées nationaux). En tout état de cause, compte tenu des raisons avancées précédemment, il convient de fixer les tarifs au niveau le plus raisonnable possible si la gratuité n'est pas envisageable. (...)

DOCUMENT 5

Musée gratuit à Bordeaux : pourquoi ça ne paie pas, *Sud-Ouest*, 6/08/2014 - Extraits

La mesure, appliquée depuis peu, ne choque pas les touristes.

Les deux jeunes Espagnoles s'avancent dans le hall du musée X. Leur premier regard est pour le panneau tout neuf posé sur la droite. Il détaille les nouveaux tarifs en vigueur « afin de permettre l'acquisition de nouvelles œuvres, le développement d'actions culturelles et services ».

Il en coûte désormais 4 euros pour les collections et 6,50 € pour les expositions temporaires et permanentes. L'une des deux jeunes sourit en voyant la gratuité le premier dimanche du mois. Sa copine lui fait remarquer la phrase accolée : « sauf en juillet et en août ». Finalement, les deux touristes entreront avec le tarif « étudiants ».

Le 1er août, les musées ont cessé d'appliquer la gratuité de l'entrée aux collections permanentes instituées le 1er décembre 2005 (...).

« Pas au courant »

Dimanche après-midi, alors que le temps incertain poussait les touristes français, anglais, espagnols, allemands, etc., parmi lesquels beaucoup de jeunes, dans les musées bordelais, la mesure passait pourtant largement inaperçue. « On n'était pas au courant que c'était gratuit avant », confie à l'entrée du musée Y Pascaline et Ludovic, résumant un sentiment général. Ces deux Parisiens prévoient toujours ce type d'étape culturelle sur la route des vacances. « À 4 euros, cela ne va pas nous déranger », concluent-ils.

Si un jeune Anglais tente tout pour réduire son ticket d'entrée à l'exposition temporaire du musée X (il ne peut même pas prétendre au tarif étudiant) et se résout à payer 6,50 € par carte bancaire, la majorité des visiteurs étrangers, à l'exemple d'un couple de quinquagénaires espagnols, trouve normal de sortir le porte-monnaie.

Thibaut et Sophie, natifs de Bordeaux, vivent aujourd'hui à Lyon. « On a voulu apporter une touche culturelle à notre séjour », expliquent-ils. (...) « C'est très bien de demander une participation aux visiteurs, dit-elle, car acheter et conserver des œuvres coûte cher ».

DOCUMENT 6

Musée X *site officiel du musée*

Le nouveau programme culturel est arrivé !

Venez découvrir la nouvelle programmation culturelle du musée X proposée pour le premier semestre de l'année 2018 : expositions, visites commentées, démonstrations, ateliers pour enfants, rencontres, conférences, colloques, séminaires, projections, spectacle... À bientôt !

Horaires et tarifs du musée X

Le musée est ouvert du mardi au dimanche de 11 h à 18 h.

Collections permanentes et temporaires : 5 € / tarif réduit 3 € (tarif unique)

Tarif réduit : Demandeurs d'emploi, étudiants, groupes de 10 à personnes et plus, titulaires de la carte famille nombreuse, détenteurs d'un abonnement annuel à la Cité du Vin, en cas de fermeture partielle de l'établissement.

Gratuité : Moins de 18 ans, étudiants des filières artistiques des universités, écoles d'art publiques et étudiants en sciences sociales, personnes handicapées et accompagnateur, bénéficiaires des minima sociaux, détenteurs de la Carte Jeunes et accompagnateur, détenteurs de la carte ICOM ou ICOMOS, du Bordeaux Métropole City Pass, du Pass Musées Bordeaux, d'un Pass Pro délivré par la Ville de Bordeaux, de la carte Grand donateur délivré par la Ville de Bordeaux, membres des Amis du musée X, journalistes, agents de la Ville de Bordeaux, porteurs de la carte Opération Sentinelle.

Gratuité pour tous les premiers dimanche du mois (hors juillet et août)

Conférences, tables rondes, journées d'études, colloques, projections, concerts : Entrée libre (sauf exceptions signalées dans l'agenda) dans la limite des places disponibles

Pass Musées Bordeaux. Vos musées, en illimité ! (*bordeaux.fr*)

Les formules : Pass Musées Bordeaux Solo : 25 € ; Pass Musées Bordeaux Duo : 37,50 € (Le Pass Duo est valable pour le bénéficiaire de la carte et pour une personne invitée de son choix). Le Pass Musées Bordeaux propose une entrée illimitée pendant un an pour les expositions temporaires et permanentes dans les musées municipaux. Le Pass Musées Bordeaux est disponible à l'accueil des musées concernés. Il est également possible de le commander par courrier.

Les avantages : Vous souhaitez (re)découvrir vos musées autant de fois que vous le désirez... Avec le Pass Musées Bordeaux, vous bénéficiez d'un accès illimité pendant un an à l'ensemble des collections permanentes et expositions temporaires dans quatre musées de la ville de Bordeaux : CAPC musée d'art contemporain, Musée d'Aquitaine, Musée des Arts décoratifs et du Design, Musée des Beaux-arts et Galerie des Beaux-arts. Ainsi qu'à la Base sous-marine et au Jardin botanique. Et, à sa réouverture, au Muséum d'Histoire naturelle.

Pensez-y ! Le Pass Musées Bordeaux c'est aussi une idée de cadeau original !